

PROTOCOLE D'ENTENTE

Le présent protocole d'entente (PE) établit un accord entre les parties suivantes :

_____ (« Établissement membre/Fournisseur qualifié »),

et **eCampusOntario**, enregistré sous le nom de Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne (COAEL), un organisme sans but lucratif financé par la province qui dirige un consortium de collèges publics de l'Ontario.

Ensemble, les parties susmentionnées concluent le présent PE aux fins du programme de soutien aux nouveaux diplômés d'Échange Ontario (ÉO), où le financement du projet prendra fin le 29 février 2024. L'objectif du programme de soutien aux nouveaux diplômés est d'offrir à ceux-ci (définis comme étant les personnes ayant obtenu leur diplôme après le 1^{er} juin 2021) l'occasion de monter leurs portefeuilles et d'élaborer des réseaux de clients alors qu'ils entament leur parcours professionnel.

Les parties conviennent que le présent PE et tous les documents s'y rattachant soient rédigés et signés en anglais. It is the express wish of the parties hereto that this MOU and any related documents be drawn up and executed in English.

Contexte et objectif

Échange Ontario associe des établissements postsecondaires avec des particuliers offrant des services d'apprentissage virtuel et de création de contenu, tels que des concepteurs pédagogiques, des concepteurs multimédias et de réalité virtuelle, des intégrateurs de systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA), des rédacteurs, et plus encore. Comme élément supplémentaire, nous avons consacré une partie de notre financement pour soutenir de nouveaux diplômés en vue d'un placement postuniversitaire à court terme. Les travaux effectués dans le cadre de ce placement doivent être en rapport avec les rôles et les services mentionnés dans le document de définitions des services d'apprentissage virtuel d'Échange Ontario. Les nouveaux diplômés ont deux (2) façons d'accéder à notre financement :

- Être embauchés pour un projet d'apprentissage virtuel à venir.
- Utiliser le financement d'ÉO pour compléter un projet d'apprentissage virtuel existant pour lequel ils font déjà partie du personnel.

Traitement des paiements

L'établissement membre ou le fournisseur qualifié accepte l'option de paiement décrite ci-dessous. Le montant maximum alloué par établissement membre ou fournisseur qualifié est de 30 000 \$ (CAD), tous frais compris. Un maximum de deux (2) nouveaux diplômés peut être financé par établissement membre ou fournisseur qualifié (15 000 \$ [CAD] par nouveau diplômé). La présentation d'une preuve du diplôme ou du certificat obtenu par les nouveaux diplômés (soit le diplôme ou le relevé de notes) dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu ou légalement autorisé doit être fournie lors de la soumission du PE.

eCampusOntario remboursera l'établissement membre ou le fournisseur qualifié sur une base mensuelle après l'approbation du rapport mensuel (voir le calendrier des paiements mensuels ci-dessous) et la présentation d'une facture. Les rapports mensuels doivent comprendre les éléments suivants :

- Le nom des nouveaux diplômés embauchés
- Les rôles et les responsabilités des nouveaux diplômés
- Le nombre d'heures travaillées
- Un suivi du travail des nouveaux diplômés embauchés

Les frais de traitement, s'ils sont exigés par l'établissement membre ou le fournisseur qualifié, seront inclus dans le montant total alloué à l'établissement ou au fournisseur. La facture doit être adressée à eCampusOntario.

Production de rapports et calendrier de paiement mensuels

Le calendrier de paiement d'eCampusOntario est mensuel. Les paiements ne seront effectués qu'après la présentation d'une facture et l'approbation d'un rapport mensuel par eCampusOntario dans les délais indiqués ci-dessous. La période de production des rapports mensuels commence le 15^e jour de chaque mois et les rapports doivent être remis le dernier jour de chaque mois. Les paiements pour les rapports mensuels soumis après les échéanciers indiqués ne seront pas traités avant la période de paiement du mois suivant.

Mois de la période de paiement	Début de la production de rapports mensuels	Échéance de la production des rapports mensuels
Juillet 2023	15 juillet 2023	31 juillet 2023
Août 2023	15 août 2023	31 août 2023
Septembre 2023	15 septembre 2023	30 septembre 2023
Octobre 2023	15 octobre 2023	31 octobre 2023
Novembre 2023	15 novembre 2023	30 novembre 2023
Décembre 2023	15 décembre 2023	31 décembre 2023
Janvier 2024	15 janvier 2024	31 janvier 2024
Février 2024	15 février 2024	29 février 2024

Durée de l'accord

Le présent PE prendra effet à la date de la dernière signature et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2024.
Tous les travaux des nouveaux diplômés doivent être terminés au plus tard le 29 février 2024.

Le présent PE peut être résilié à tout moment avec l'accord écrit des deux parties, moyennant un préavis de 30 jours.

Autorisation

_____ Date : _____

(Signature de l'établissement membre ou du fournisseur qualifié – doit avoir le pouvoir de lier l'établissement ou l'organisation)

(Nom du signataire de l'établissement membre ou du fournisseur qualifié, titre du poste)

_____ Date : _____

(Signature autorisée par eCampusOntario)

(Nom du représentant d'eCampusOntario, titre du poste)